

ARRETE MUNICIPAL n° 43/2026
instaurant une limitation temporaire de vitesse à 30 Km/h sur
la R.D. n°25 au hameau de l'Embossieux

Le maire de la Commune de LA PESSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

Considérant l'organisation d'un concert à l'Auberge des Erables située au 1 route de La Pesse le vendredi 24 juillet 2026 ;

Considérant que ce rassemblement peut présenter des risques à l'égard des participants et des riverains ;

Considérant la nécessité d'édicter une réglementation provisoire de la circulation sur le lieu du rassemblement afin de prévenir ces risques ;

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement du rassemblement de population lors du concert, de réglementer la circulation comme suit :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h sur la R.D. n°25
au Hameau de l'Embossieux
le vendredi 24 juillet 2026 de 18 heures à 23 heures.

ARTICLE 2 : La signalétique réglementaire nécessaire, visible, sera mise en place par les services technique de la commune, ainsi que l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux textes en vigueur.

ARTICLE 4 : Conformément à l'Article R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de notification.

ARTICLE 5 : Monsieur le maire, la communauté de brigades de Gendarmerie de Saint-Claude, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la communauté de brigades de Gendarmerie de Saint-Claude, à l'ARD de Saint-Claude et au Centre d'Incendie et de Secours de La Pesse/Les Bouchoux.

Fait à La Pesse le 22 juillet 2026

Le maire,

Guillaume JEANNOT

Signé par : Guillaume JEANNOT
Date : 23/07/2026
Qualité : Maire de LA PESSE

